

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT
DU JURA****COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE****EXTRAIT*****Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 8 février 2024***

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 février

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSENET.

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

2 février 2024

et qu'elle a été faite le

2 février 2024

Présents : Brans : M. Michael PERES **Courtefontaine :** M. Jean-Noël ARNOULD **Dammartin Marpain :** M. Antony BOURCET **Dampierre :** Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, M. Anthony FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO **Evans :** M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET **Fraisans :** M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON **Gendrey :** M. Gilbert TSCHAIINE **La Barre :** M. Philippe GIMBERT **La Bretenière :** Mme Isabelle GUILLOT **Louvatange :** M. Gérome FASSENET **Montmirey-la-Ville :** M. Eric PERTUS **Montmirey-le-Château :** M. Martin DAUNE **Mutigney :** M. Eric DRUOT **Offlanges :** M. Jean-Claude THABARD **Orchamps :** M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Michèle BOUCARD **Our :** M. Segundo ALFONSO **Pagny :** M. Michel GANET **Plumont :** M. Christophe PERRET **Ranchot :** Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT **Rans :** M. Jean-Louis MORLIER **Romain :** Mme Aurélie CHANCENOTTE **Salans :** M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT **Saligny :** M. Gilbert LAVRY **Sermange :** M. Michel BENESSIANO **Taxenne :** M. Ludovic DUVERNOIS **Thervay :** M. Stéphane ECARNOT **Vitreux :** M. Alain GOMOT

Suppléés :

Absents excusés : **Dampierre :** Mme Valérie BENDERITTER **Etrepigny :** M. Laurent CHENU **Fraisans :** Mme Marie-Anne LONGY **Monteplain :** M. Luc BEJEAN **Ougney :** M. Cédric IVANES **Rans :** M. Raphaël TEMPESTA **Rouffange :** Mme Aurore PLANCON **Serre les Moulières :** M. Claude TERON

Secrétaire de séance : M. Hubert BACOT**Procurations de vote :**

Mandants : Mme Valérie BENDERITTER (EVANS), M. Cédric IVANES (OUGNEY)

Mandataires : Mme Laure VALENTIN (EVANS), Mme Aurélie CHANCENOTTE (ROMAIN)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h40 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 40**Absents suppléés : 0****Absents excusés : 8**

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°**DCC2024_02_002****Objet :**

Approbation du PV de la séance du 14 décembre 2023 et désignation d'un secrétaire de séance

APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023 ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président de séance :

- ouvre la séance du Conseil Communautaire,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

Les délibérations peuvent être consultées à la Communauté de Communes de JURA NORD (1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE).

Le compte-rendu de la séance a fait l'objet d'un envoi électronique à tous les délégués communautaires ainsi qu'à tous les conseillers municipaux comme le prévoit la loi.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **Nomme Monsieur Hubert BACOT un secrétaire de séance ;**
- **Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023.**

Le compte-rendu est joint en annexe.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

ANNEXE

	Compte-rendu succinct	Le Président : M. Jérôme FASSENET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Le Secrétaire de Séance : M. Segundo ALFONSO
Affiché le :	<i>Séance du Jeudi 14 décembre 2023</i>	

Personnes excusées/absentes :

- **Dampierre** : Mme Nathalie HONORIO, Mme Valérie BENDERITTER
- **Fraisans** : M. Hubert BACOT, Mme Marie-Anne LONGY
- **Monteplain** : M. Luc BEJEAN
- **Montmirey-la-Ville** : M. Eric PERTUS
- **Offlanges** : M. Jean-Claude THABARD
- **Orchamps** : M. Nicolas JOLY, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Michèle BOUCARD
- **Rouffange** : Mme Aurore PLANCON
- **Vitreux** : M. Alain GOMOT

Le Conseil Communautaire a été convoqué le jeudi 14 décembre 2023 à 19h00 à la salle des fêtes à Gendrey sous la présidence de Monsieur Jérôme FASSENET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h06 et a été levée à 19h54.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

1. AFFAIRES GENERALES

- a. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023 et désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **Nomme M. Segundo ALFONSO comme secrétaire de séance ;**
- **Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 16 novembre 2023.**

Voté à l'unanimité

b. Décision prises par le Président

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

c. Modification des membres des Commissions intercommunales

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Commission n° 1 « Affaires Générales » :

Président :	FASSET G.
VP	HENGY S.
VP	BENESSIANO M.
VP	CHOPIN R.
VP	ECARNOT S.
VP	GRESET F.

Commune	Titre	Nom	Prénom
BRANS	M.	DETOT	Dominique
BRANS	M.	ESTIVALET	Franck
COURTEFONTAINE	M.	ARNOULD	Jean-Noël
COURTEFONTAINE	M.	MATHON	Raphaël
DAMMARTIN MARPAIN	Mme	TERRIER	Sophie
DAMPIERRE	M.	PHILIPPE	Aurélien
DAMPIERRE	M.	GOUNAND	Alain
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony
DAMPIERRE	M.	HUSSON	Philippe
DAMPIERRE	Mme	ROSSIGNOL	Sylvie
ETREPIGNEY	M.	BREGAND	Frédéric
ETREPIGNEY	M.	HEUZEBROC	Franck
EVANS	M.	BONNET	André
EVANS	M.	DOUDY	Guy-Serge
EVANS	M.	HUDRY	Jacky
GENDREY	M.	TSCHAINE	Gilbert
GENDREY	M.	MUNERET	Richard
LA BARRE	M.	GIMBERT	Philippe
LOUVATANGE	Mme	POCARD	Valérie
LOUVATANGE	M.	MATZ	Martial
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	PERTUS	Eric
MONTMIREY-LE-CHATEAU	M.	DAUNE	Martin
MUTIGNY	Mme	JOUVELOT	Françoise
OFFLANGES	M.	LENOBLE	Alexandre
ORCHAMPS	M.	JOLY	Nicolas
OUGNEY	M.	IVANES	Cédric
OUR	M.	VUILLIN	Didier
PAGNEY	M.	GANET	Michel
PLUMONT	M.	PERRET	Christophe
RANS	Mme	SAVIN	Brigitte
RANS	Mme	THUREL	Amandine
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe
SALANS	M.	BOLE	Alexandre
SALANS	M.	COINCENOT	Yves
SALIGNEY	Mme	LAVRY	Josette

VITREUX	M.	LEVY	Hervé
VITREUX	Mme	GRANDPERRIN	Sylvie

Commission n° 2 « Aménagement du Territoire et Grand Cycle de l'Eau » :

Président :	FASSET G.
VP	ECARNOT S.
VP	CHOPIN R.
VP	ALFONSO S.
VP	GRESET F.

<i>Commune</i>	<i>Titre</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>
BRANS	Mme	VIENNOT	Michèle
BRANS	Mme	CARQUIGNY	Sabine
COURTEFONTAINE	M.	ARNOULD	Jean-Noël
COURTEFONTAINE	Mme	PANIZ	Laetitia
COURTEFONTAINE	M.	MATHON	Raphaël
DAMMARTIN MARPAIN	M.	BOULANGER	Marc
DAMMARTIN MARPAIN	M.	TAMISIER	Daniel
DAMMARTIN MARPAIN	M.	NIAUX	Pascal
DAMPIERRE	M.	MATHEVON	Olivier
DAMPIERRE	M.	GOUNAND	Alain
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony
DAMPIERRE	Mme	HONORIO	Nathalie
ETREPIGNEY	M.	SIGNORI	Frédéric
ETREPIGNEY	M.	LUCEREAU	Daniel
ETREPIGNEY	M.	BREGAND	Frédéric
EVANS	M.	BARBERET	Emmanuel
EVANS	M.	CORNOUEIL	Serge
EVANS	M.	DELITOT	Alain
EVANS	M.	MOUGIN	Pascal
FRAISANS	M.	BACOT	Hubert
FRAISANS	M.	EME	Jacques
GENDREY	M.	VUILLEMENOT	Marc
GENDREY	M.	POWOLNY	Thibaut
LA BARRE	Mme	BOBILLIER	Christelle
LA BRETENIERE	Mme	GUILLOT	Isabelle
LA BRETENIERE	M.	REGNIER	Jean-Marc
LOUVATANGE	M.	GUILLEMIN	Olivier
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	PERTUS	Eric
MONTMIREY-LA-VILLE	Mme	VIATTE	Catherine
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	NIOT	Raphaël
MONTMIREY-LE-CHATEAU	M.	DECHARRIERE	Gabriel
MUTIGNEY	M.	DRUOT	Eric
MUTIGNEY	M.	IUSSIAUX	Cyrille
OFFLANGES	M.	JACQUOT	Gilbert

OFFLANGES	M.	THABARD	Jean-Claude
OFFLANGES	Mme	GERARDIN	Ludivine
ORCHAMPS	M.	DEMANDRE	Olivier
ORCHAMPS	M.	JOLY	Nicolas
OUGNEY	M.	TONNELIER	Nicolas
OUGNEY	M.	BOLE	Hervé
OUR	M.	LEFEVRE	Jacques
OUR	M.	VUILLIN	Didier
PAGNEY	M.	GANET	Michel
PLUMONT	M.	KERAVEC	Yannick
PLUMONT	Mme	JUPILLE	Christine
RANCHOT	Mme	DEVILLE	Séverine
RANCHOT	M.	ROBERT	Gérard
RANCHOT	M.	FRANCIOLI	Régis
RANS	M.	MORLIER	Jean-Louis
RANS	M.	CHAUTEMPS	Erc
RANS	Mme	LOUIS	Jocelyne
ROMAIN	Mme	CHANCENOTTE	Aurélie
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe
SALANS	M.	COINCENOT	Yves
SALANS	M.	BOLE	Alexandre
SALANS	M.	BAILLY MAITRE	Florian
SALANS	Mme	GARITAN	Marie-Françoise
SALIGNEY	M.	MERCIER	Pascal
SALIGNEY	M.	LAVRY	Gilbert
SALIGNEY	M.	DODANE	Michel
SERRE LES MOULIERES	M.	ALLEGUEDE	François
TAXENNE	Mme	SAINT HILLIER	Marianne
VITREUX	M.	GOMOT	Alain
VITREUX	M.	LAMBERT	Sébastien
VITREUX	M.	CABESTANT	Didier

Commission n° 3 « Bien vivre à Jura Nord » :

Président :	FASSET G.
VP	BENESSIANO M.
VP	VALENTIN L.
VP	GRESET F.
VP	ALFONSO S.

<i>Commune</i>	<i>Titre</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>
BRANS	M.	CORDIER	Bernard
BRANS	M.	MAITROT	Gérard
COURTEFONTAINE	M.	ARNOULD	Jean-Noël
COURTEFONTAINE	Mme	BERNARDIN	Emille
COURTEFONTAINE	Mme	PANIZ	Laëticia
DAMMARTIN MARPAIN	Mme	TRABEY	Angélique

DAMMARTIN MARPAIN	M.	BACHELU	Jean-Michel
DAMPIERRE	M.	GOUNAND	Alain
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony
DAMPIERRE	Mme	MEYER	Caroline
DAMPIERRE	Mme	DROUHAIN	Nadine
ETREPIGNEY	M.	CHENU	Laurent
ETREPIGNEY	Mme	MICHAUD	Christine
EVANS	Mme	DENOUEVAUX	Sylvie
EVANS	M.	CORNOUEIL	Serge
EVANS	M.	BARBERET	Emmanuel
EVANS	M.	BOURDENET	Raphaël
FRAISANS	M.	BACOT	Hubert
GENDREY	M.	POWOLNY	Thibaut
GENDREY	M.	TSCHAIINE	Gilbert
LA BARRE	M.	BOURGEOIS	Daniel
LA BRETENIERE	Mme	GUILLOT	Isabelle
LA BRETENIERE	Mme	BOTTREAU	Muriel
LOUVATANGE	Mme	POCARD	Valérie
LOUVATANGE	Mme	BIDAL	Valérie
MONTMIREY-LA-VILLE	Mme	VIATTE	Catherine
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	GAUTHIER	Stéphane
MONTMIREY-LE-CHÂTEAU	Mme	JARILLOT	Delphine
MONTMIREY-LE-CHATEAU	M.	MIGEON	Paul
MONTMIREY-LE-CHATEAU	Mme	MERGEY	Pauline
MUTIGNEY	Mme	ARNUEL	Madeleine
ORCHAMPS	Mme	PANOUILLOT	Barbara
ORCHAMPS	Mme	NAEGELLEN	Lucette
ORCHAMPS	Mme	BOUCARD	Michèle
OUGNEY	M.	IVANES	Cédric
OUR	M.	BURGSTAHLER	Jean-Pierre
PAGNEY	M.	GANET	Michel
PLUMONT	M.	PERRET	Christophe
RANS	M.	SCHAEGIS	David
RANS	Mme	MARQUEZ	Nadia
RANS	M.	CHARLES	Fabien
RANS	Mme	MARQUEZ	Nadia
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe
SALANS	Mme	GIRARDOT	Christiane
SALANS	Mme	GARITAN	Marie-Françoise
SALIGNEY	Mme	POISSON	Catherine
TAXENNE	Mme	BELLOT	Cécile
TAXENNE	Mme	SAINT HILLIER	Marianne

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, installe et désigne les membres des Commissions intercommunales présentés ci-dessus.

Voté à l'unanimité

d. Avenant au Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur l'avenant au CRTE ainsi que sur les annexes ;
- Se prononce favorablement sur les termes dudit avenant et des annexes ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cet avenant et tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

e. Approbation du Contrat Local de Santé (CLS)

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Contrat Local de Santé (CLS) entre le Pays Dolois, l'ARS, l'État, la Communauté d'agglomération du Grand Dole, les Communautés de communes Jura Nord, de la Plaine Jurassienne et du Val d'Amour, la Région Bourgogne Franche-Comté, la CPAM, la MSA, le Centre Hospitalier Louis Pasteur et le Centre Hospitalier Spécialisé Saint Yllie Jura, tel qu'annexé à la présente délibération
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat et tous les actes et pièces afférents.

Voté à l'unanimité

2. RESSOURCES HUMAINES

- a. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet (27,02h) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet (31,72h) suite à la rentrée scolaire 2023-2024*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 31,72h ;
- Supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 27,02h ;
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

- b. *Modification d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet : diminution de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2023-2024*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la modification de la durée hebdomadaire de ce poste ;
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

- c. *Délibération instituant une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Que la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée aux agents qui remplissent les conditions règlementaires selon le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

- Que l'attribution de la prime à chaque agent fera l'objet d'un arrêté individuel ;
- Que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023 ;
- Que la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée en une seule fois.



Vote à l'unanimité

3. FINANCES

a. Décision modificative n°2 – BUDGET PRINCIPAL 2023

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte cette décision modificative n° 2 au Budget Principal de l'exercice 2023 comme ci-après.

BUDGET PRINCIPAL		Dépenses modificatives AP2		SECTION FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Compte	Libellé compte	Opération	Services	Sites	Dépenses	Recettes	Observation	
01	6001	Eau et assainissement		SCO	SCORFRAIS	3 000,00 €		REGUL CONS0 202315003	
01	6011	Eau et assainissement		SCO	SCORANENOT	3 000,00 €		REGUL CONS0 202315003	
01	6002	Combustibles		BAY	GYM	- 6 000,00 €		REGUL CONGO 2023	
01	6023	Alimentation		CJE	RAKS	550,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE	
01	6023	Alimentation		EJE	CRECHE	100,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE	
01	6023	Alimentation		CJE	ORCHAMPS	200,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE	
01	6026	Produits de l'entretien		CJE	CRECHE	330,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE	
01	6033	Fournitures de petit équipement		EJE	MONY ALSI	105,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE	
01	6033	Fournitures de petit équipement		CJE	RAKS	110,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE	
01	6064	Fournitures administratives		SCO	RAS	- 330,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE	
01	6067	Fournitures scolaires		SCO	RAS	- 330,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE	
01	6060	Autres matières et fournitures		EJE	RAM	- 150,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE	
01	6060	Autres matières et fournitures		EJE	WENTY ALSH	- 105,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE	
01	6060	Autres matières et fournitures		CJE	RAKS	- 100,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE	
01	6060	Autres matières et fournitures		BAY		- 6 000,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE	
01	61	Caractères de prestations de services		TOU		- 3 250,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE	
01	61121	Entretien et réparations bâtiments publics		BAY	LOGEN	1 000,00 €		SINSTR TRAVAJK	
01	61121	Entretien et réparations bâtiments publics		BAY	IN DAMPIER	1 500,00 €		SINSTR TRAVAJK	
01	61121	Entretien et réparations bâtiments publics		BAY	GYM	4 000,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE	
01	6110	Autres loais échos		CJE	CRECHE	- 300,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE	
01	6110	Autres loais échos		EJE	CRECHE	- 100,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE	
01	6110	Autres loais échos		COM		3 000,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE	
01	621	Annuités et intérêts		COM		- 2 400,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE	
01	633	Fêtes et célébrations		COM		- 4 500,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE	
01	635	Catalogues et imprimés		COM		3 500,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE	
01	6217	Transports collectifs		EJE	ORCHAMPS	- 200,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE	
01	6218	Autre personnel extérieur		CJE		- 70 000,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE NON TRULARE	
01	6218	Autre personnel extérieur		SCO		- 13 000,00 €		TRANSFERT PRIME POUR VOI ACHAT	
01	6211	Rémunérations principales		GEN		- 15 000,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE NON TRULARE	
01	6211	Rémunérations principales		BD		- 20 000,00 €		TRANSFERT PRIME POUR VOI ACHAT	
01	6211	Rémunérations principales		GEN		- 30 000,00 €		TRANSFERT PRIME POUR VOI ACHAT	
01	6218	Autres indemnités		GEN		120 000,00 €		TRANSFERT PRIME POUR VOI ACHAT	
01	6211	Rémunérations		EJE		70 000,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE NON TRULARE	
01	6211	Rémunérations		GEN		15 000,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE NON TRULARE	
01	6218	Rémunérations		SCO		- 23 000,00 €		TRANSFERT PRIME POUR VOI ACHAT	
01	6211	Rémunérations		GEN		5 000,00 €		REGUL AMORTISSEMENTS	
01	6213	Ordonances édictées		EJE		1 800,00 €		ADHESION NON VALAEM	
01	6214	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...		GEN		300,00 €		ATTRIBUTION SUBV VIEUX MOULIN DCC 12/2023	
01	6217	Outillages aux prov. pour dépenses des salles d'activités		EJE		3 000,00 €		PROVISIONS % CREANCES DOUTEVSES	
71	7218	Autres		PPV			10 000,00 €	CIL TRANSFERT COMPTE A COMPTE	
71	721	Revenus des membres		BAY	LOGEN		4 000,00 €	REGUL LOCATION	
71	721	Décès et pénalités payés		GEN			4 700,00 €	INDICATION PENALITES RETARD	
71	7213	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		BAY	LOGEN		1 000,00 €	SINSTR REBOURSEMENT	
71	7213	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		BAY	IN DAMPIER		3 500,00 €	SINSTR REBOURSEMENT	
71	721	Revenus MSA (reloc, intérêts)		GEN			13 000,00 €	REMBT TROP VERSE	
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT						37 000,00 €	37 000,00 €		



SECTION INVESTISSEMENT								
Chapitre	Compte	Libellé compte	Opération	Services	Sites	Dépenses	Recettes	Observation
000	020	Dépenses imprévues (investissement)		BAT		- 1 100,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
040	0100	Autres immobilisations corporelles		GEN			5 000,00 €	RÉGUL ANCIEN REGIM (ATS)
13	032	Frais et établissements nationaux		BAT	N/M		- 7 510,00 €	CTL TRANSFERT COMPTE A COMPTE
20	002	Frais réalisation documents urbanisme et planification cadastre		AMT	PLUR	3 100,00 €		ENQUETE PUBLIQUE CARTES
20	003	Frais d'études		BAT	NON GEN	7 500,00 €		CTL TRANSFERT COMPTE A COMPTE
20	003	Frais d'études		AMT		- 3 100,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
21	010	Matériel de bureau et matériel informatique		MM		- 5 000,00 €		CTL TRANSFERT COMPTE A COMPTE
21	010	Matériel de bureau et matériel informatique		EJC	CRECHE 2	600,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
21	010	Matériel de bureau et matériel informatique		SCO	SCOOTREP	500,00 €		TRANSFERT TVA EN ACHAT
21	010	Matériel de bureau et matériel informatique		EJC	CRECHE 2	- 250,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
21	010	Matériel de bureau et matériel informatique		EJC	CRECHE 2	- 150,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
21	010	Matériel de bureau et matériel informatique		SCO	SCOOTREP	- 600,00 €		TRANSFERT TVA EN ACHAT
23	050	Constructions						
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT						- 3 500,00 €	- 3 500,00 €	

Voté à l'unanimité

b. Décision modificative n°1 – BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES » 2023

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte cette décision modificative n° 1 au Budget Annexe « Ordures ménagères » de l'exercice 2023 comme ci-après.

BUDGET ORDURES MENAGERES								
Décision modificative n°1								
SECTION FONCTIONNEMENT								
Chapitre	Compte	Libellé compte	Opération	Services	Sites	Dépenses	Recettes	Observation
022	022	Dépenses imprévues (fonctionnement)		OM		- 000,00 €		
66	6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs		OM		000,00 €		AUGMENTATION TAUX
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT						- €	- €	

Voté à l'unanimité

c. Décision modificative n°2 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » 2023

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte cette décision modificative n° 2 au Budget Annexe « Assainissement collectif » de l'exercice 2023 comme ci-après.

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF								
Décision modificative n°2								
SECTION FONCTIONNEMENT								
Chapitre	Compte	Libellé compte	Opération	Services	Sites	Dépenses	Recettes	Observation
00	020	Personnel affecté par la collectivité de nettoyage		ASSCO		10 000,00 €		RÉGUL AFFECTATION AGENTS
022	022	Dépenses imprévues (fonctionnement)		ASSCO		- 2 000,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
023	023	Versement à la section d'investissement		ASSCO		- 10 000,00 €		
67	6602	Charges de loyers		ASSCO		3 000,00 €		ALIMINATION NON VALABLES
68	6610	Intérêts rattachés à l'investissement		ASSCO	ASSINTEV	2 000,00 €		RÉGUL INTÉRÊTS DE N. P. (EN P. LA COMPTA FINANCIERE) P. A
67	671	Frais de location (au grand public)		ASSCO		4 000,00 €		RÉGUL FACTURES P. LES CAU
68	680	Dotations aux amortissements des immobilisations		ASSCO		6 000,00 €		PROVISIONS 10 % CHARGES COLLECTIVES
74	741	Provision de liquidation		ASSCO			6 000,00 €	PROVISION LIQUIDATION
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT						6 000,00 €	6 000,00 €	
SECTION INVESTISSEMENT								
Chapitre	Compte	Libellé compte	Opération	Services	Sites	Dépenses	Recettes	Observation
021	021	Amortissement de la section d'investissement		ASSCO			10 000,00 €	
03	030	Matériel de bureau et matériel informatique		ASSCO		- 10 000,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT						- 10 000,00 €	10 000,00 €	

Voté à l'unanimité

- d. Simplification comptable avec l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024 qui assouplit les règles budgétaires*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- D'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- De calculer l'amortissement au prorata temporis uniquement pour les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2024.

Voté à l'unanimité

- e. Admissions en non-valeur / Créances éteintes – Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'admettre les créances éteintes ci-dessus pour un montant de mille trois cent quatre-vingt-dix-huit euros et cinquante-cinq centimes (1 398,55 €).

Voté à l'unanimité

- f. Admissions en non-valeur / Créances éteintes – Budget Annexe « Ordures Ménagères » 2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'admettre les créances éteintes ci-dessus pour un montant de mille six cent soixante-huit euros et vingt-huit centimes (1 668,28 €).

Voté à l'unanimité

- g. Admissions en non-valeur / Créances éteintes – Budget Principal 2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'admettre les créances éteintes ci-dessus pour un montant de mille sept cent soixante-treize euros et seize centimes (1 773,16 €).

Voté à l'unanimité

4. ECONOMIE / TOURISME

- a. Animation du Contrat de Canal – Avis sur la poursuite de la démarche d'animation suite à la demande du Grand Dole*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur la poursuite de la démarche d'animation du Contrat de Canal.

Voté à l'unanimité

b. Attribution d'une subvention d'équipement exceptionnelle à l'Épicerie située à Courtefontaine (39700)

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Accepte d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 2 000,00 € à l'Épicerie à Courtefontaine (39700) ;**
- **Autorise le versement de cette subvention à l'Épicerie à Courtefontaine (39700) ;**
- **Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2023 de la Communauté de Communes Jura Nord.**

Voté à l'unanimité

c. Attribution d'une subvention d'équipement exceptionnelle à la Maison Partagée située à Courtefontaine (39700)

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Accepte d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 2 000,00 € à la Maison partagée à Courtefontaine (39700) ;**
- **Autorise le versement de cette subvention à la Maison partagée à Courtefontaine (39700) ;**
- **Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2023 de la Communauté de Communes Jura Nord.**

Voté à l'unanimité

d. Attribution d'une subvention d'équipement exceptionnelle au restaurant « L'Essentiel » situé à Evans (39700)

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Accepte d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 2 000,00 € au restaurant « L'Essentiel » à Evans (39700) ;**
- **Autorise le versement de cette subvention au restaurant « L'Essentiel » à Evans (39700) ;**
- **Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2023 de la Communauté de Communes Jura Nord.**

Voté à l'unanimité

e. Attribution d'une subvention d'équipement exceptionnelle à M. Mickaël REBILLET, entreprise de transport exceptionnel, situé à Louvatange (39350)

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Accepte d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 2 000,00 € à Monsieur Mickaël REBILLET, entreprise de transport exceptionnel à Louvatange (39350) ;**
- **Autorise le versement de cette subvention à Monsieur Mickaël REBILLET, entreprise de transport exceptionnel à Louvatange (39350) ;**
- **Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2023 de la Communauté de Communes Jura Nord.**

Voté à l'unanimité

f. Attribution d'une subvention d'équipement exceptionnelle à la boulangerie « Au Fournil des Anges » située à Offlanges (39290)

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Accepte d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 2 000,00 € à la boulangerie « Au Fournil des Anges » à Offlanges (39290) ;**
- **Autorise le versement de cette subvention à la boulangerie « Au Fournil des Anges » à Offlanges (39290) ;**
- **Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2023 de la Communauté de Communes Jura Nord.**

Voté à l'unanimité

g. Attribution d'une subvention d'équipement exceptionnelle au gîte « Le Gévoit » situé à Orchamps (39700)

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Accepte d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 2 000,00 € au gîte « Le Gévoit » à Orchamps (39700) ;**
- **Autorise le versement de cette subvention au gîte « Le Gévoit » à Orchamps (39700) ;**
- **Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2023 de la Communauté de Communes Jura Nord.**

Voté à l'unanimité

h. Attribution d'une subvention d'équipement exceptionnelle à la boucherie « Du Pivert » située à Orchamps (39700)

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Accepte d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 2 000,00 € à la boucherie « Du Pivert » à Orchamps (39700) ;**
- **Autorise le versement de cette subvention à la boucherie « Du Pivert » à Orchamps (39700) ;**
- **Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2023 de la Communauté de Communes Jura Nord.**

Voté à l'unanimité

6. ASSAINISSEMENT

- a. *Travaux d'assainissement sur la commune de Fraisans : acquisition de la parcelle n°ZA 22 appartenant à la commune de Fraisans à l'euro symbolique et signature de l'acte notarié*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Décide d'acquérir la parcelle n°ZA 22 à l'Euro symbolique à la commune de Fraisans d'une surface de 12a 66ca pour le bon fonctionnement des travaux ;**
- **Décide de classer cette parcelle dans le domaine public de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **Précise que les frais notariés sont à la charge de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **Nomme l'office notarial SCP BARTHEN RUIZ VANDEL, 8 rue Joseph Thoret, 39100 DOLE ;**
- **Précise que la commune de Fraisans s'engage à prendre en charge les frais de bornage si nécessaire et à viabiliser la parcelle si nécessaire avant la cession à l'Euro symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **Autorise Monsieur le Président à procéder aux formalités administratives nécessaires et à signer l'acte notarié et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Dit que les crédits au titre de cette acquisition sont inscrits au budget.**

Voté à l'unanimité

- b. *Travaux d'assainissement sur la commune de Ranchot : Acquisition des parcelles n°AE 108 et n°ZD 319 appartenant à la commune de Ranchot à l'euro symbolique et signature de l'acte notarié : annule et remplace la délibération n° DCC2023_09_126*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Décide d'acquérir la parcelle n°AE 108 à l'Euro symbolique à la commune de Ranchot d'une surface de 1ha 04a 03ca pour le bon fonctionnement des travaux ;**
- **Décide d'acquérir la parcelle n°ZD319 à l'Euro symbolique à la commune de Ranchot d'une surface de 60a 47ca pour le bon fonctionnement des travaux ;**
- **Décide de classer ces deux parcelles dans le domaine public de la Communauté de Communes Jura Nord ;**

- Précise que les frais notariés sont à la charge de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- Nomme l'office notarial SCP BARTHEN RUIZ VANDEL, 8 rue Joseph Thoret, 39100 DOLE ;
- Précise que la Communauté de Communes Jura Nord s'engage à prendre en charge les frais de bornage si nécessaire et à viabiliser les parcelles si nécessaire avant la cession à l'Euro symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord ;
- Autorise Monsieur le Président à procéder aux formalités administratives nécessaires et à signer l'acte notarié et tout acte afférent à ce dossier ;
- Dit que les crédits au titre de cette acquisition sont inscrits au budget.

Voté à l'unanimité

- c. Convention de servitudes de passages entre la CCJN et la commune de Ranchot sur la portion du chemin située sur la parcelle communale ZD317 pour accéder aux parcelles intercommunales n°AE 108 et ZD 319 : annule et remplace la délibération n°DCC2023_09_127*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la mise en place d'une convention de servitude de passage sur la parcelle n°ZD317 ;
- Approuve les termes de ladite convention ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de servitude de passage sur la parcelle n°ZD317 ainsi que tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les dépenses nécessaires à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

- d. Convention de servitudes de passages entre la CCJN et la commune de Ranchot sur les parcelles intercommunales n°AE108 et ZD319 pour accéder aux parcelles communales n°AE107 et AE73 et aux ateliers municipaux depuis le domaine public : annule et remplace la délibération n°DCC2023_09_128*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la mise en place d'une convention de servitude de passage des parcelles n°AE 108 et n°ZD 319 ;
- Approuve les termes de ladite convention ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de servitude de passage des parcelles n°AE 108 et n°ZD 319 ainsi que tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les dépenses nécessaires à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

e. Tarifs « Assainissement Collectif » applicables à compter du 1er janvier 2024

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Suite à la conjoncture actuelle, il convient d'augmenter les tarifs « assainissement collectif », part Communauté de Communes Jura Nord, comme suit :

Redevance assainissement collectif	Part CCJN (en HT)
Part fixe	11,13 € HT
Part variable	1,391 € HT

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

Pour rappel, les tarifs « assainissement collectif », part délégataire (SOGEDO), en vigueur sont les suivants :

Redevance assainissement collectif	Part délégataire (en HT)
Part fixe	52,20 € HT
Part variable	0,678 € HT

Pour information, la Participation Forfaitaire de l'Assainissement Collectif (PFAC) n'est pas modifiée.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Accepte la proposition de tarifs « assainissement collectif » pour la part Communauté de Communes Jura Nord ci-dessus ;
- Adopte et fixe les tarifs ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

6. SERVICE TECHNIQUE

a. Tarifs du service technique applicables à compter du 1er janvier 2024

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Code	Type de mise à disposition	Tarif horaire proposé 2024
1	Agent sans matériel spécifique	26 €
2	Agent avec machines à bois (combiné, raboteuse 4 faces, mortaiseuse)	32 €
3	Agent avec cellule de désherbage ou brûleur	32 €
4	Agent avec tondeuse à main, débroussailluse, tronçonneuse, taille haie, souffleur, nettoyeur haute pression	42 €
5	Agent avec plaque vibrante	42 €
6	Agent avec camion benne / fourgon	58 €
7	Agent avec microtracteur et ses outils (tondeuse autoportée, ...)	58 €
8	Agent avec tracteur agricole et ses outils : - Broyeur à branches d'1m 100 - Chargeur (godet, fourche, pince) - Benne 8 T de charge	68 €
9	Agent avec location de mini pelle	68 €
10	Agent avec location de nacelle	79 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Accepte la proposition de tarifs ci-dessus ;**
- **Adopte et fixe les tarifs ci-dessus ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

7. CULTURE / MONDE ASSOCIATIF

- a. *Validation des nouveaux statuts de l'association culturelle des Forges et désignation d'un représentant « suppléant »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Valide les nouveaux statuts de l'Association culturelle des Forges,**
- **Désigne Monsieur Gilbert TSCHAIINE comme représentant « suppléant » au sein de l'Association culturelle des Forges.**

Voté à l'unanimité

- b. *Attribution d'une subvention exceptionnelle au Foyer Rural de Dampierre pour leur 60ème anniversaire*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Accepte d'attribuer une subvention d'un montant de 500,00 € au Foyer Rural de Dampierre ;**
- **Autorise le versement de cette subvention au Foyer Rural de Dampierre ;**

- Dît que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2023 de la Communauté de Communes Jura Nord.

Voté à l'unanimité

- c. Attribution d'une subvention exceptionnelle à Initiative Doubs Territoire de Belfort pour la 18ème Edition du concours Régional « Initiative au féminin »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Accepte d'attribuer une subvention d'un montant de 300,00 € à Initiative Doubs Territoire de Belfort ;
- Autorise le versement de cette subvention à Initiative Doubs Territoire de Belfort ;
- Dît que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2023 de la Communauté de Communes Jura Nord.

Voté à l'unanimité

8. EIE / AFFAIRES SCOLAIRES

- a. Tarifs « Périscolaires » applicables à compter du 1er janvier 2024

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur l'augmentation de 5 % des tarifs périscolaires à compter du 1er janvier 2024 ;
- Adopte et fixe les tarifs périscolaires ci-dessous applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 :

TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2024

	501,00 € à 1 000,00 €	1 001,00 € à 1 500,00 €	1 501,00 € à 2 000,00 €	2 001,00 € à 2 500,00 €	2 501,00 € à 3 000,00 €	3 001,00 € à 3 500,00 €	3 501,00 € à 4 000,00 €	4 001,00 € à 4 500,00 €	Plus de 4500€
Matin	1,65	1,82	2,10	2,17	2,44	2,79	3,08	3,15	3,21
Midi	6,26	6,39	6,67	6,71	6,77	7,17	7,45	7,45	7,73
Soir	1,95	2,10	2,38	2,45	2,77	3,08	3,35	3,92	4,05

Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier et à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Voté à l'unanimité

Séance levée à 20h07.

Maire de Our,
Segundo ALFONSO

Le Président,
Gérome FASSENET